

Un portail national pour s'orienter face à la perte d'autonomie

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Le portail national pour les personnes âgées et leurs proches apporte toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie : conseils, démarches, adresses, interlocuteurs. **Nouveauté : un comparateur officiel des prix des maisons de retraite y est désormais disponible.**

Une information officielle et complète

Des articles pédagogiques, des dossiers thématiques et des vidéos apportent **des réponses aux besoins les plus courants** :

- comment choisir une maison de retraite ?
- quelles aides demander ?
- comment être aidé à domicile ?
- quelles sont les obligations de la famille ?

Un annuaire pour s'orienter

L'annuaire recense :

- les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées,
- les établissements d'hébergement : EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), résidences autonomie et unités de soins de longue durée,
- les accueils de jour,
- les services médicalisés.

L'annuaire comporte des renseignements sur les caractéristiques des établissements. Il indique par exemple l'accompagnement particulier mis en place pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Des précisions sur **les aides acceptées par les établissements** y figurent : APL (aide personnalisée au logement) et ASH (aide sociale à l'hébergement).

Les prix des EHPAD sont affichés dans l'annuaire. Les EHPAD sont des maisons de retraite médicalisées.

Nouveauté : un comparateur officiel des prix des maisons de retraite

Les internautes peuvent directement **comparer les prix d'une sélection d'établissements** grâce au comparateur officiel des prix des maisons de retraite.

Il est possible ensuite de **comparer les restes à charge mensuels** pour cette sélection d'établissements après déduction des aides publiques suivantes : APA (allocation personnalisée d'autonomie) et aide au logement.

L'objectif de ce service est d'offrir **une plus grande transparence** pour les personnes âgées à la recherche d'un établissement et pour leur entourage.



Le portail propose un accès direct aux pages dédiées des sites web des départements en charge de l'aide à l'autonomie.

Grâce à des liens cliquables, il est possible de concrétiser ses démarches : par exemple, télécharger le formulaire de demande d'APA pour les départements qui le proposent.